

### Le fils du chirurgien-barbier

Il y a un moment, nous avons présenté dans ces colonnes une courte biographie – inachevée – de Claude Donnet, ce jeune apprenti chirurgien, âgé de 17 ans, parti de Saint-Maurice un beau jour d'octobre de 1621, en quête de gloire et d'aventures <sup>7</sup>. Et l'aventure il va la connaître plus qu'à son tour le brave Claude. Elle sera même parsemée de tribulations qui le mèneront d'un bout de l'Europe à l'autre ; au gré des multiples campagnes militaires qui émaillent ce conflit interminable qu'est la Guerre de Trente Ans. Son équipée, Claude la commence en Alsace, elle se poursuit à l'hôpital militaire à Malines en Flandre espagnole où il se perfectionne dans son métier et où il se marie une première fois. Devenu veuf et ayant perdu son fils unique en 1633, rien ne le retient au Pays-Bas espagnol. Il reprend donc la route de « la gloire », mais on perd sa trace jusqu'en 1641 où on le signale à Strasbourg. Autour de 1644 ou 1645, il fait son retour en Valais, contrée qu'il n'a pas revue depuis près de vingt ans. Le noble Antoine Du Fay, banneret et châtelain du lieu s'attache personnellement les compétences de notre homme<sup>8</sup>. Un an plus tard, Claude Donnet épouse Genette Jacquier d'une famille d'Outrevièze. A la mort de Du Fay survenue au courant de l'année 1662, le couple quitte définitivement Monthey pour ne plus jamais y revenir. Les Donnet s'établissent-ils en France ? On est en droit de le penser car c'est à Conches, une petite ville non loin d'Evreux <sup>9</sup>, que l'on rencontre pour la première fois leur fils, Pierre Donnet. Le 1<sup>er</sup> septembre 1681, on apprend que le jeune homme a fait son apprentissage de barbier-chirurgien, le temps et l'espace de deux ans, auprès de maître Hébert, « lieutenant des maîtres chirurgiens » du lieu. Pierre, qui vient de recevoir son brevet, désire s'établir, ouvrir boutique, dans un des bourgs et villages situés à trois lieues environ de Conches. L'autorisation demandée lui a-t-elle été délivrée ? Nous n'avons pas la réponse à cette question. Admettons que ce soit le cas, Pierre Donnet n'a, alors, pas pratiqué très longtemps dans la région. En 1683, la bougeotte le prend ; il tient ça peut-être de son père. Au courant d'août, il est sur la route en direction de l'Autriche. En septembre, il concourt activement à la défense de Vienne assiégée par les Turcs. La suite de son histoire, on la connaît mieux. Notre chirurgien

7. Bulletin Aveg 18, 2008 pages 65-76.

8. Antoine Du Fay emprunta plusieurs sommes d'argent à Claude Donnet. Une petite part de ces montants seront honorés et remboursés à son fils Pierre Donnet... une vingtaine d'années plus tard. Deux exemples dans les comptes de tutelles des enfants de feu Antoine Jérôme Du Fay rendus le 2.12.1686 ; ACMonth H 235/4, p. 38, une obligation de 30 florins et p. 44 une cédule de 56 florins.

9. Aujourd'hui Conches-en-Ouches, petite ville située à 17 km d'Evreux.

ne rentre pas à Conches ; il s'établit la même année à Monthey. Ce choix n'est sans doute pas dû au hasard, Pierre a probablement entendu parler de notre bourgade dans les conversations de ses parents. Quoiqu'il en soit, il la découvre, elle lui plaît, il y reste. Le 11 décembre 1683, au Château de la Majorie à Sion, il reçoit sa lettre d'affranchissement de la taillabilité moyennant une finance de 2 ducats qu'il ne semble pas en peine de payer. Devenu Montheysan, Pierre Donnet n'échappe pas à son incorporation au sein de la milice locale. On le verse tout d'abord dans la « généralité avec le fusil ». Il y fera quelques années son service. Mutation en 1690 : il passe dans la 2<sup>e</sup> élection, le corps dit des « 300 mousquetaires ». Ajoutons que notre ressortissant a la « veine guerrière », le goût du militaire dirait-on. En 1693, il n'hésite pas à s'engager au service étranger avec le grade de lieutenant <sup>10</sup>. Le 13 juillet, il est blessé à la bataille de Neerwinden ; rien de vraiment grave cependant. Il profite de cette campagne et fait des emplettes en Belgique. Son livre de raison mentionne l'achat de vingt nappes ou mantils apportés de Flandres en l'année 1693 <sup>11</sup>. Le 25 novembre, de retour à Monthey, il achète à Louis Chappex la moitié de la montagne de « Cherausaz » dans la Vallée d'Illiez au prix de 2 000 florins. Il meurt peu d'années plus tard, avant le 21 juin 1697, laissant une veuve et quatre filles, ainsi qu'une place vacante parmi « les 300 » de la milice.



Source : (ACMonth F 16)

### Gaspard Rossier, un bourgeois nanti

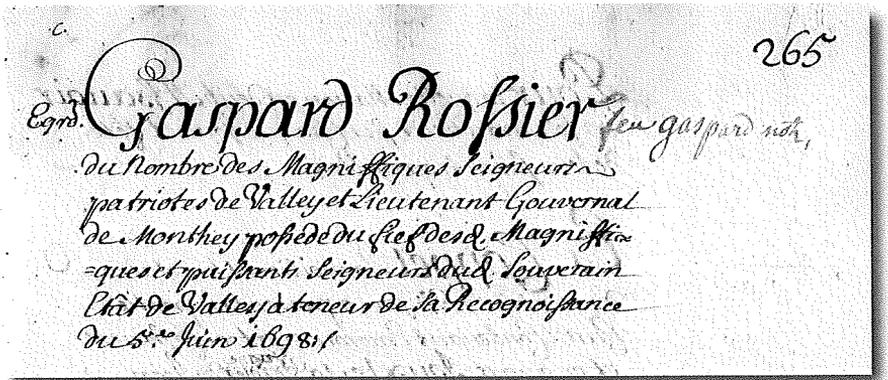
A l'origine des Rossier alias Petit d'Outrevièze, un prénommé Jean, fils de Pierre, né à Machereux un hameau de la communauté de Troistorrens, sis sur la rive... de la Vièze. Une à deux générations plus tard déjà, les

descendants de Jean se sont répandus dans les autres localités de la châtellenie. On les rencontre au hasard d'actes notariés, souvent comme témoins, preuve qu'ils sont dignes de confiance et qu'ils disposent d'un tissu de sociabilités bien établi. Toutefois, dans l'ensemble, on n'entend peu parler d'eux. Ce n'est qu'aux alentours de 1600, que la famille commence sérieusement à émerger, à sortir du commun. En l'espace d'une centaine d'années, les Rossier vont embrasser tous les états et leur destin montre de quelle manière

10. Pierre Donnet sert dans un premier temps au régiment de Courten, puis chez les dragons (?) H Hauswirth op cit p. 13.

11. Cité notamment dans l'inventaire post-mortem des biens de Pierre Donnet, chirurgien, le 21 juin 1697 (AASM CHN 26/3/31) ; également chez H Hauswirth op cit. p 13, mais à partir du livre de raison de Claude et Pierre Donnet.

certaines « maisons » organisent l'avenir de leur descendance. François fils d'Antoine, épouse Jana d'Arbignon, fille légitime et unique de feu noble Antoine d'Arbignon, lui-même fils naturel de noble Maurice <sup>12</sup>. La demoiselle amène une belle dot dans sa corbeille de mariage. Jean Rossier, frère de François, lui, réussit un autre « beau coup ». Cabaretier à Monthey, il obtient le 23 décembre 1610, de noble Guillaume Du Fay, – faisant au nom de Michel Magéran – la concession exclusive, trois ans durant, de la vente du sel de mer dans le gouvernement de Monthey. Pour ce privilège, il paiera chaque année la bagatelle de 1 000 ducats. Le monopole s'avère juteux puisque le 13 mai 1611 déjà, il peut verser 100 ducats à Guillaume Du Fay <sup>13</sup>. Comme les autres propriétaires fortunés, les Rossier s'intègrent dans les institutions locales. François et Jean seront tour à tour, syndics de Monthey, prieurs des confréries des Âmes et de la Cibe.



Reconnaissance de fief de Gaspard Rossier, le 5 juin 1698.

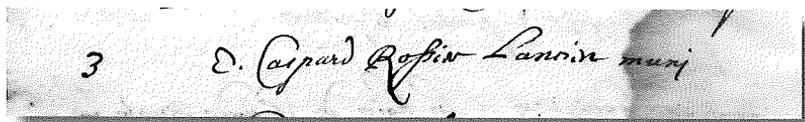
Source : (ACMonth D 406, fol 265)

Gaspard fils de Gaspard et petit-fils de François, franchit un pas de plus vers 1680. Sorti du paysannat cossu, il accède au notariat. Deux bons mariages, l'un avec Catherine de Montheolo et le second avec Marie Madeleine de Nucé, le propulse sur le devant de la scène locale. Au sein de son étude notariée, il multiplie les prêts, les sommations, les saisies aussi. Chaque année à peu près lui procure ainsi de nouvelles terres et biens. Il sera nommé procureur fiscal, lieutenant du gouverneur, prieur de la confrérie de la Sainte Trinité etc. En 1687, il fonde la chapelle de Massillon

12. ACMonth D 285 fol. 277v et ss.

13. ACMonth B 97, fol. 150r-152v.

sur Monthey, dédiée à saint Eusèbe et aux Rois Mages. Enfin, autour de 1690, c'est la consécration : il sera reçu au nombre des Magnifiques Seigneurs et Patriotes du Valais. Sa fortune est considérable ; on le voit dans le paiement des taxes par exemple pour l'entretien des digues du Rhône. En 1690, avec un montant estimé à 219 florins il arrive juste derrière les nobles Guillaume Du Fay de Lavallaz (405 florins) et Antoine Devantéry (223 florins). Dans la milice, il sert parmi les « 100 mousquetaires » de la 1<sup>re</sup> élection sur Outrevièze <sup>14</sup>. Pourtant, s'il est bel et bien inscrit à cette place sur le rôle de 1690, à chaque mobilisation, Gaspard Rossier paie quelqu'un pour le remplacer. François Montheolo est le candidat le plus souvent retenu. Un peu plus tard, en 1698, il avance de sa poche 620 florins pour l'achat de nouveaux fusils et de gibernes, matériel qu'il se chargera de vendre aux astreints récemment incorporés <sup>15</sup>.



Source : (ACMonth F 16)

### Des « étrangers »... bien intégrés

Il arrive même quelquefois que le suppléant d'un astreint soit un « étranger » au pays. Maître Isaac Walter, dont nous nous avons parlé ci-dessus, est un serrurier, d'origine soleuroise. Il est vrai qu'il a épousé en date du 27 novembre 1687, Stéphanie Jeandet de Collombey, fille de Théodule et de Pernelle Chappex. Bien intégré à la collectivité montheysanne, maître Isaac appartient à la classe des « habitants tolérés ». La bourgeoisie, qui à grande confiance en ces capacités professionnelles, lui confie systématiquement la réparation des armes à feu de ses miliciens <sup>16</sup>.

On peut en dire autant des Taverniers, « incolae montheoli », marchands de tissus et de vêtements, fournisseurs du gotha local <sup>17</sup>. Jean, le père, est venu de Saint-Jean d'Aulps et s'établit à Monthey aux alentours de 1650. Il épouse alors Marie Madeleine Bovéry, dont la sœur, Françoise, s'unit, comble de l'ironie – mais en est-ce bien une – avec un certain Joseph Duparc dit Aymonet, originaire, lui, de Saint-Gervais en Faucigny. Le bonhomme se présente en ami et parent des Tavernier. Au final, on reste entre Savoyards, dans un milieu où alliances et relations d'affaires font bon

14. ACMonth F 16 fol. 23v.

15. H Hauswirth : op cit p. 15.

16. Connu comme armurier de 1689 à 1724, selon H Hauswirth, op. cit. p. 15.

17. Notamment ACMonth H 235/1 dans les comptes de tutelle des nobles héritiers de feu Jean Michel Du Fay, rendus le 24 novembre 1674, p. 12, 14, 20, 21.

ménage et vont même de pair. Ces « maisons » se prêtent de l'argent, se cautionnent mutuellement, voire investissent en commun <sup>18</sup>. A la génération suivante, Jean Claude Tavernier, né à Monthey, lie sa destinée à Anastasie Magnin d'une famille venue aussi de Saint-Jean d'Aulps. Dès son mariage en 1683, il est incorporé dans l'élite des « 300 mousquetaires » avec... sa belle-sœur Bartholomé Magnin <sup>19</sup>. Il ne se montre pas à l'inspection de 1690 ; son nom est d'ailleurs tracé du registre. Et pour cause : depuis quelques mois, Jean Claude voyage en France où il tient le rôle de chaperon auprès du jeune noble Jodoc Du Fay. Surpris par les préparatifs et les opérations militaires consécutives à la guerre franco-savoyarde, nos deux ressortissants devront retarder leur retour en Valais. On a le sens du devoir militaire chez les Tavernier. Jean, fils de Jean-Claude est versé dans les fusiliers de la généralité ; de même qu'un François peut-être un parent ?

Voyons en dernier lieu les Cocatrix. On les connaît par la naissance à Monthey, le 26 janvier 1662, de Jeanne, fille de Jacques et de Claudia Pioutaz. Le couple, venu lui aussi de St-Gervais en Faucigny, s'est récemment installé chez nous et y tient boutique. On n'y vend pas n'importe quoi chez le marchand Cocatrix qui partage sa maison avec le chirurgien Pierre Donnet <sup>20</sup>. Jacques s'est spécialisé dans une certaine gamme de produits principalement les épices et autres drogues, certaines de grands prix <sup>21</sup>. Gaspard, fils aîné de Jacques, n'est pas tout à fait un inconnu de nos lecteurs puisque nous l'avons cité à deux reprises dans la première partie de cet article <sup>22</sup>. Parcourant la Savoie dans le courant de 1689 et 1690, il avertit son père et son frère demeurés à Monthey, des prémices de guerre entre cet Etat et la France et du passage de maraudeurs qui vont en Piémont. En bons patriotes, Pierre et Jacques s'empressent évidemment de rapporter les nouvelles aux autorités locales et au gouverneur. Le rôle militaire de 1690 révèle que Gaspard Cocatrix est affilié à la « généralité avec le fusil » <sup>23</sup>. Cependant avec Claude Pont, Pierre Delmonté, Claude Bovéry, Michel Hugonin et Jean Pioutaz, ils forment surtout une petite équipe de coursiers à cheval et en armes, chargée de collecter des renseignements et de porter les messages d'un point à l'autre du territoire ; des

18. L'association du Vieux Monthey possède quatre titres concernant des transactions entre les Tavernier, les Duparc et les Magnin (prêts, achats en commun) (AVM n.c.).

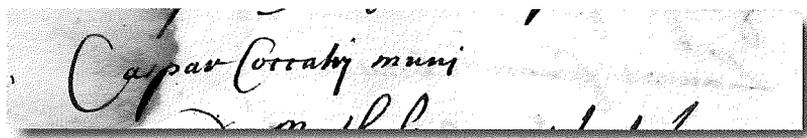
19. ACMonth F 16, p. 22.

21. Dans les inscriptions contre la masse de feu Antoine Jérôme Du Fay du 7.9.1679, p. 7 ; Jacques Cocatrix est admis pour un montant de 28 florins à propos d'« aromates » et de cire. ACMonth H 235/3 p. 7.

22. Bull Aveg 22, 2012 p. 66 et 67.

23. ACMonth F16, fol 25r.

« dragons » en quelque sorte. En 1691, les comptes montrent qu'on paie 2 florins et 3 gros à Claude Pont et Gaspard Cocatrix « pour lettres faites et portées dans tout le gouvernement en raison des signaux <sup>24</sup>. » Plus bas on note une dépense analogue en faveur de Pierre Bovéry, envoyé à Choëx pour le même objet. Le 16 août 1710, coup de théâtre, Gaspard Cocatrix, personnage en vue, fait l'objet d'une sentence de bannissement du gouvernement de Monthey prise par le gouverneur François Willa et les autorités locales. Motif : Il avait conduit hors du Valais Maurice Coppy un banqueroutier « *redevable en quantité aux eux et aux autres de beaucoup d'argent qu'il a adroitement emprunté, plutôt trompé plusieurs personnes...* » <sup>26</sup>



Source : (ACMonth F 16)

### Des affaires d'hoiries... Clein d'œil monthey-san

Quand ils vivent presque sous le même toit et qu'ils font « bon ménage », le gendre prend le relais de son beau-père s'il n'y a aucun mâle survivant dans la famille. A l'inspection de septembre 1690, Antoine Donnet, qui a épousé Françoise Fay, veuve de Didier Crépin, succède certainement à son beau-père, Barthélemy, âgée de 65 ans, au sein de la 2<sup>e</sup> élection de

Monthey et, même si l'inscription du rôle de guerre signale les deux noms. C'est à lui sans doute que les commis demandent de compléter l'équipement soit : « *une liasse de mèche, les trois quarts d'une livre de plomb et une livre de poudre* » <sup>27</sup>. Le 4 décembre, la même année, Françoise meurt brusquement à l'âge de 32 ans environ et son papa Barthélemy la suit dans la tombe deux ans après. Antoine Donnet, agréé dans le corps des « 300 mousquetaires montheysans », y reste toujours attaché comme suppléant de Barthélemy Fay et ceci malgré un second mariage avec Pétronille Basqueiraz en septembre 1691. C'est à ce moment justement que les affaires d'Antoine se corsent. Entré dans « l'hoirie » de feu François Basqueiraz, ses quatre beaux-frères exigent de lui une participation financière à toutes les

24. Le Signal est un endroit élevé, bien en vue, parfois équipé d'une bâtisse. Il est destiné à avertir de l'intrusion de l'ennemi. Généralement, on utilise la fumée le jour et le feu la nuit ; les signaux étaient disposés en réseau communiquant les uns avec les autres. Un bel exemple encore conservé est le signal bernois sur la colline du Lessus à St-Triphon (Ollon). Comptes du gouvernement de Monthey, de 1691 aux Archives de l'abbaye de St-Maurice (AASM CPT 700/0/7 fol 76v, scan 94).

26. ACMonth H 255.

27. ACMonth F 16, fol 23r.

prestations exigées par la communauté, militaires comprises. Refus catégorique de Donnet au sujet de cette dernière obligation, alléguant – à juste titre – qu'il sert déjà dans « l'élite des 300 » et à ses frais. La cause s'envenime, les protagonistes en viennent presque à des voies de faits. Le couple Donnet décide de quitter Monthey et aménage à Outrevieze. La chicane cessera, en 1694, avec... le décès de Pétronille. Décidément, Antoine manquait de chance avec ses épouses !<sup>28</sup>

21 Bartholome Fay mang e liqst de mtrche  $\frac{3}{2}$  Hplon  
146 de poudr Antoine Donnet.

Source : (ACMonth F 16)

Disons, au bénéfice des Basqueiraz, qu'eux aussi « l'avaient un peu aigre ». En effet, presque au même instant, deux des frères sont impliqués dans une procédure, quasi du même ordre, mais avec l'autorité militaire cette fois. Les frères Barthélemy et Jacques Basqueiraz avaient épousé deux sœurs, Marie Madeleine et Anne, filles d'Antoine Gambonod Gallien. A son trépas survenu en 1689, l'ancien fiscal et curial Gambonod avait perdu tous ces garçons en un laps de temps de moins de dix ans ; le dernier étant décédé en 1681. Ne restaient que trois filles, les deux mentionnées et leur jeune sœur Michèle âgée de 16 ans seulement. À fin d'août 1690, le banneret Guillaume Du Fay de Lavallaz requiert par mandat que l'un ou l'autre des maris, ou, s'ils préfèrent, chacun à leur tour, serve dans la « généralité avec le fusil » comme l'accomplissait autrefois égrègre Antoine Gambonod. Les Basqueiraz ne l'entendent pas de cette oreille. Barthélemy, l'aîné, soutient – avec raison – qu'il est incorporé dans les « 300 » en lieu et place de feu leur père François et qu'ainsi il n'a pas à faire deux fois le service. Jacques, quant à lui, estime que les biens hérités de leur beau-père sont d'une valeur inférieure au montant requis qui l'oblige à s'équiper convenablement. D'autre part, il signale que les affaires militaires d'Antoine sont négligées<sup>29</sup>. Au bout du compte il semble que l'on parvienne à une sorte de statu quo. Le rôle de septembre 1690 se contentera de mentionner : « *les filles d'égrègre Antoine Gambonod conserveront les armes et les munitions* »<sup>30</sup>.

Les filles d'eye Antoine Gambonod  
conserveront les  
armes et munitions

Source : (ACMonth F 16)

28. AVM fds Raphy Vuilloud  
op. cit. doc 6, double-folio.

29. AVM fds Raphy Vuilloud  
op. cit. ibidem.

30. ACMonth F 16, fol 24v.



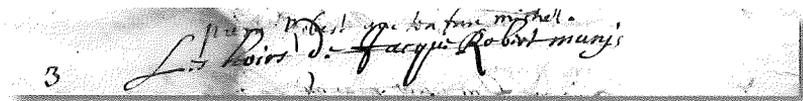
Michel Robert  
Robert Bourgeois de Monthey, tient et  
possède du fief des Magnifiques et  
puissants Seigneurs du d'Arverain Etat de  
Valley a tenore de sa Reconnoissance du  
29.<sup>e</sup> Mars 1698:

Reconnaissance de fief de Michel Robert, le 29 mars 1698

Source : (ACMonth D 406, fol 189)

Rien de semblable chez les Robert où le chef de famille Jacques s'éteint onze ans plus tôt en 1679. Il est vrai que depuis ce moment les descendants ont eu le temps de s'organiser. Contrairement à la tradition militaire qui

commande au fils aîné de remplacer son père, ici, c'est le troisième des fils, prénommé Antoine qui lui succède par décision de hoirie<sup>31</sup>. Il participe de la troupe des « 100 mousquetaires ». A son décès à Strasbourg en 1687, ses deux frères, plus jeunes, Michel et Pierre, prennent la relève selon un tournoi à établir. Le rôle de septembre 1690 est clair, il relève : « *les hoirs de Jacques Robert, (soit) Pierre ou Michel son frère.* »<sup>32</sup> Ajoutons que le document, signale qu'ils sont « *munis* » donc correctement pourvus. Ce n'est pas toujours le cas dans les hoiries où un même équipement est porté en alternance par plusieurs individus. Appartenant également aux « 100 mousquetaires », l'hoirie de Jacques Franc, par exemple, composée d'Annilon et de son frère Maurice, doit s'équiper d'un nouveau mousquet, d'un autre moule et refaire une partie de la poudre.



3  
L'hoir de Jacques Robert munis

Source : (ACMonth F 16)

Revenons aux frères Robert. Dorénavant ils se partagent la charge, non par plaisir, mais parce que dans l'intervalle la situation financière du

31. Jacques Robert (env 1657-1741) ne participe pas à l'hoirie de feu son père. En 1690, le rôle de la milice le signale sous la « généralité avec le fusil ». Sa profession - il est forgeron - l'écarte peut-être des deux premières élections !

32. ACMonth F 16, fol 22r.

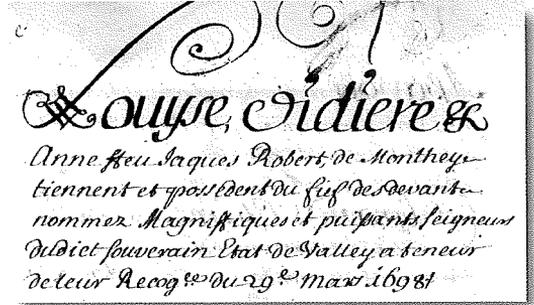
33. ACMonth D 406, fol 189r et v.

« clan » s'est considérablement dégradée. Et elle ne s'améliorera pas ensuite. En 1698, les deux frères Robert ne reconnaissent que peu de biens immobiliers leur appartenant en propre. Pierre a quitté ce monde le 1<sup>er</sup> janvier 1695 et ses héritiers sont absents du « Grand livre terrier ». Michel déclare détenir, une petite vigne d'une surface d'un fossioir (248 m<sup>2</sup>) « Es Grands Glariers »<sup>33</sup>, et c'est tout ! Maître Jacques, l'aîné, - qui n'appartient pas à l'hoirie - est mieux loti avec une maison et deux

boutiques situées au « Bourg aux Favres », ainsi qu'un battoir converti en martinet au lieu-dit « En Coppet »<sup>34</sup>. Les trois filles, Louise, Didière et Anne, âgées successivement de 44, 37 et 23 ans, confessent en commun leurs maigres possessions aux commissaires Grevoulet et Buttex ; ce sont : un pré de 3 610 m<sup>2</sup> établi « Au Cinqantoz » et une vigne de 2 500 m<sup>2</sup> sise « Es grands Glariers »<sup>35</sup>. Pas de quoi convoler en justes noces pour ces trois demoiselles ; la famille se trouve dans l'impossibilité de les doter correctement. Elles resteront célibataires leur vie durant tout comme le frère Michel chez lequel elles semblent vivre d'ailleurs. Ce « ménage » rappelle un peu les frêrèches, ces associations de frères et de sœurs où la propriété est commune avec partages des tâches et des produits. En 1712, Michel, dont la santé s'est dégradée, remet ses affaires militaires à son neveu Pierre, le fils de Jacques, qui le remplacera désormais dans la généralité. La transaction et l'inventaire du matériel ont lieu en présence et avec l'accord du banneret Antoine Du Fay<sup>36</sup>.

En résumé, aux tabellions des rôles militaires, comme à ceux qui déterminent l'assiette des diverses taxes, les hoiries posent le problème fondamental du « qui fait quoi ? » ou, dans notre cas, du « qui servira dans la milice à la place du défunt ? » On l'a vu les choses ne sont pas simples, les situations mouvantes, car l'entente entre les héritiers est loin d'être toujours cordiales, on s'en doutait. Toutefois, le rôle de 1690, montre à l'évidence que la plupart des hoiries ont délégué une personne munie de l'équipement à l'inspection ; même s'il est irritant de constater que l'on ignore tout du quidam. Normal et compréhensible, d'un côté, l'individu concerné n'avait nulle envie de se voir dorénavant personnellement astreint à servir au nom des autres héritiers. Gageons qu'il s'est même empressé de le signaler aux commissaires.

Encore un dernier mot, le phénomène des hoiries ne touche que les châtelainies de Monthey et d'Illiez. Les communautés de Vionnaz à St-Gingolph en sont exemptes. Ne figurent dans le rôle de leurs contingents que des



Reconnaissance de fief en commun de Louise, Didière et Anne Robert, le 29 mars 1698.

Source : (ACMonth D 406, fol 135)

34. Ibidem fol 190r à 191r.

35. Ibidem fol 135v à 136v.

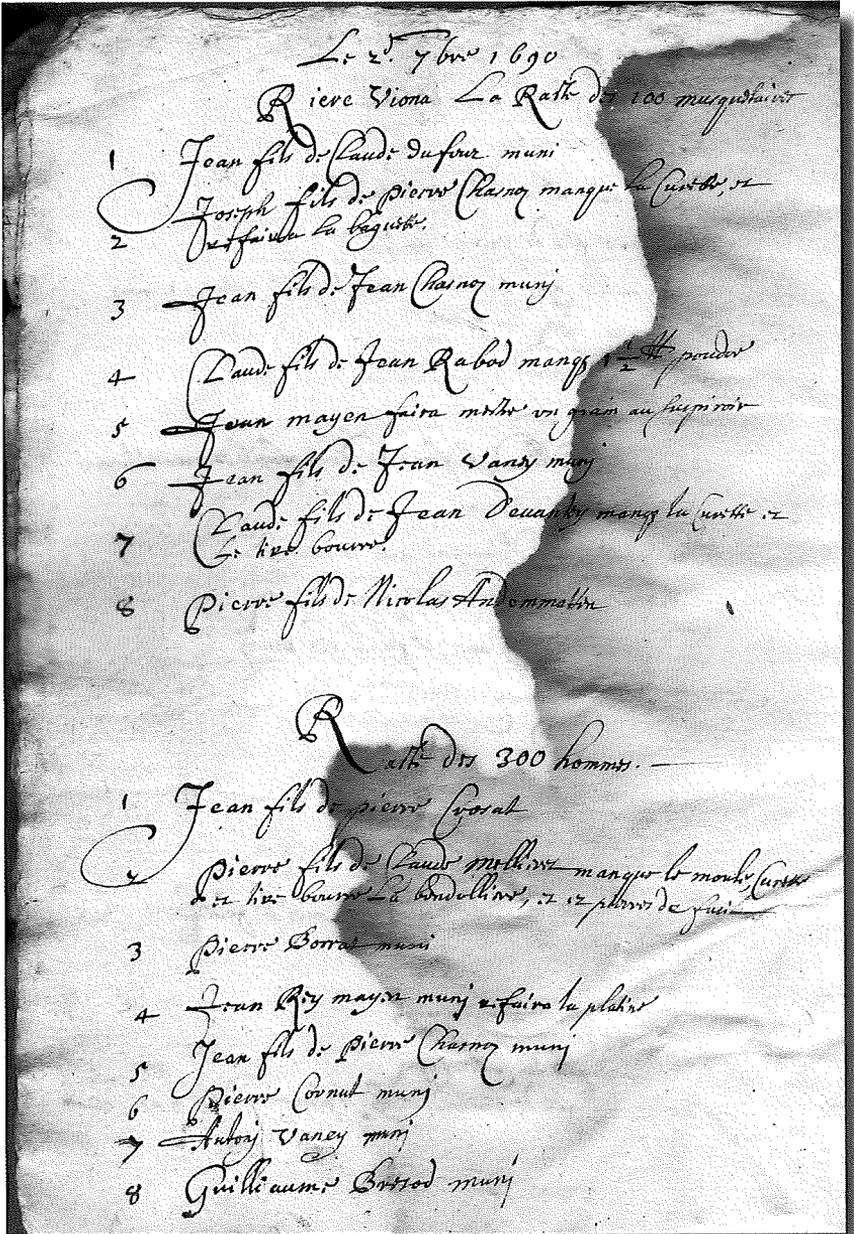
36. H. Hauswirth op. cit p. 16.

individus nommément inscrits avec filiation en cas d'homonymie flagrante. Le registre de leurs effectifs était-il mieux tenu ? On peut y songer, sans plus. Disons aussi que – Vouvry mis à part – le nombre d'astreints de ces collectivités villageoises est toujours faible ce qui leur permet justement de refondre complètement leurs effectifs si elle le juge utile. C'est ce que fait Vionnaz entre 1690 et 1691 pour sa troupe « 100 élus ». Ainsi Claude Quey remplace Jean Dufour présent en 1690. Barthélémy Mariaux se substitue à Joseph Barberin, mais aux frais de ce dernier. Barberin servait dans la troupe « des 300 » en 1690. Il en va sans doute de même pour Claude Delseth qui relève le curial Galley contre espèces sonnantes et trébuchantes et pour Denis Rey-Vauthey qui remplace Jean Rey. Seul rescapé de la promotion de 1690, Jean Mayen à nouveau inscrit sur le rôle de l'année 1691. Deux astreints, François Guarin du Chanoz et Joseph Rey-Mermet se partagent la charge et vraisemblablement les frais d'équipement, alors qu'un autre Guarin du Chanoz, prénommé Jean, fait le service à son nom et à celui de Guillaume Bersoud fils de Jean <sup>37</sup>.

**Une refonte complète** : le corps des « 100 mousquetaires » de Vionnaz de 1690 à 1691

1690 le 2 sept.	1691 le 22 août	Remarque
Pierre Andemmatten, fils Nicolas		
	Barthélemy Mariaux	pour Joseph Barberin à ses frais
Jean Chasnoz, fils Jean		
Joseph Chasnoz, fils Pierre		
	Claude Delseth	pour le curial Galley
Claude Devantey, fils Jean		
Jean Dufour, fils Claude	Claude Quey le remplace	
	Nicolas Dufour, jadis officier	
	François Guarin du Chanoz Joseph Rey-Mermet, fils Jean	
	Jean Guarin de Chanoz, fils Pierre	à son nom et à celui de Guillaume Bersoud, fils de Jean
Jean Mayen	Jean Mayen (le même)	
Claude Rabod, fils Jean		
	Denis Rey-Vauthey, fils de Pierre	pour Jean Rey
Jean Vanay, fils Jean		

37. ACMonth F 16 fol 7 annexé ; aussi chez H Hauswirth op. cit. p. 12 avec une variante ; Nicolas Dufour a disparu des effectifs et a cédé sa place à Jean Delsett.

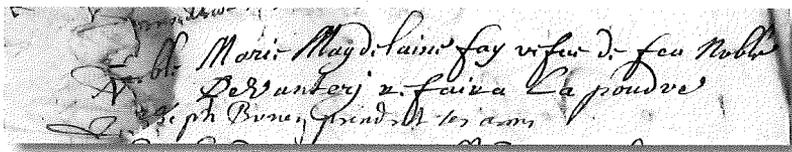


La part des 100 mousquetaires de Vionnaz, inscrits le 2 septembre 1690.

Source : (ACMonth F 16)

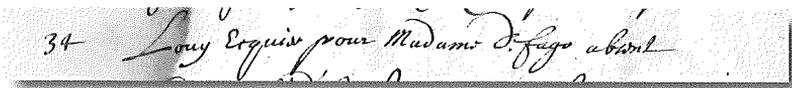
### Les « grandes Dames » et les moniales aussi...

Quelques Dames, de riches veuves en général, ont obligation de fournir « un homme » au contingent militaire. Joseph Bovey porte les armes dans le corps « des 300 », pour Marie-Madeleine Devantéry, née Du Fay. Locataire de plusieurs biens fonciers appartenant à la noble Dame, il s'acquitte sans faillir de ce devoir depuis le décès de son mari, le capitaine général Jean Devantéry, survenu douze ans avant. En 1693, exempté désormais de toute prestation militaire en raison de son âge (il a plus de soixante ans), Marie Madeleine Devantéry, reconnaissante, lui cèdera, en jouissance sa vie durant, une parcelle de vigne d'une surface de deux fossoriers (496 m<sup>2</sup>) située à Monthey au lieu appelé « Es Glarets »<sup>38</sup>. Le brave homme n'en profitera pas très longtemps, il meurt au plus tard vers 1697.



Source : (ACMonth F 16)

La nièce de Marie Madeleine Devantéry, Pétronille Du Fay, veuve de Nicolas Defago, aura moins de chance avec Louis Ecoeur, son homme sur Vouvry, qui est versé dans la deuxième élection du lieu. Peu sérieux, il ne paraîtra ni à l'inspection ni à la marche et feindra par la suite d'avoir souffert de maladie. L'affaire finira devant le gouverneur ; sans résultat probant semble-t-il !<sup>39</sup>



Source : (ACMonth F 16)

Veuve – elle aussi – de l'ancien châtelain de Vouvry, Michel de Nucé, Judith Defonté connaîtra également quelques frasques avec Didier Pratey, son troupier. Ce dernier accomplit bien corvées et temps de service réglementaire parmi la troupe des « 300 mousquetaires » de Monthey. Par contre, à la reddition du matériel, il remet à la Dame les armes et autre

fourniment dans un état pitoyable. Le bois du fusil est fendu, la gibecière éventrée, le baidrier de l'épée déchiré, et il a cassé la lame du « couteau de fusil ». Ce dernier détail est piquant car il montre que de rares soldats sont

38. Le 12 mai 1693, par acte notarié de Barthélemy Guerrati (A part).

39. H. Hauswirth op. cit p 12.

déjà munis de la « baïonnette » ; alors que cette arme n'entre pas encore dans l'équipement régulier du soldat valaisan. Un court billet de madame la « châtelaine de Nuce », en date du 21 décembre 1690, nous apprend qu'elle exige du bonhomme le paiement de la moitié du matériel à remplacer. Elle se hâte de préciser : « qu'elle trouve sa revendication légitime vu qu'à son engagement elle s'était empressée de lui verser l'ensemble de la solde demandée ». Menacé d'être traduit devant la justice, Pratey finira par obtempérer. Non sans rechigner, il promettra de payer sa part des dépenses dans un délai de deux ans <sup>40</sup>.

A l'opposé, la toute jeune Jeanne Barbe Paernat, âgée de 10 ans et orpheline de père et mère, ne subira, à notre connaissance, aucun préjudice de son remplaçant Claude Mermet. L'homme était sérieux et les tuteurs veillaient.



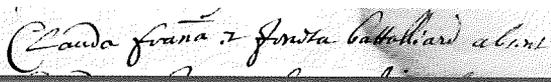
Mousquetaire fixant la baïonnette au canon de son arme.

Source : Pierre Giffart « L'Art militaire français » 1696

Accordons encore une mention spéciale à une certaine Clauda Frana d'Illiez. Bien qu'elle ne soit pas de la classe des « grandes Dames », elle mérite notre attention. A la fois lingère, fripière, herboriste, rebouteuse, musicienne, cette jeune fille, orpheline de père et mère, âgée d'une vingtaine d'années, a le toupet de se présenter à l'inspection de 1688 habillée de l'équipement de son défunt père, le piquier Claude Frana. Et il ne manque aucune pièce à l'harnachement : casaque de cuir, épée, pique, gibecière. Evidemment, la chose ne plaît pas du tout au châtelain d'Illiez, Barthélemy Marclay, qui la tance vertement devant la troupe après avoir essuyé certainement les quolibets des miliciens présents. Il la condamnera à un florin d'amende, forte somme pour cette femme qui gagne sa vie d'expédients. Elle n'en reste pas là, et porte le différend devant le banneret général Guillaume Du Fay de Lavallaz, faisant valoir des arguments

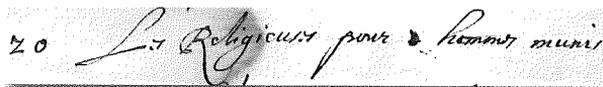
40. H. Hauswirth op. cit p. 12.

ad hoc, notamment la mauvaise tenue du rôle qui avait convoqué son défunt père et le fait qu'elle ne pouvait payer un remplaçant. Le banneret, plus compréhensif, l'affranchira de l'amende <sup>41</sup>. En 1690, le registre mentionne que Clauda Frana et Jeannette Bataillard doivent fournir un hallebardier. Mais toutes les deux ne paraissent pas et sont inscrites « absentes. » <sup>42</sup>



Source : (ACMonth F 16)

Terminons cette courte rétrospective de la « gente féminine » et tournons notre regard du côté des moniales bernardines de Collombey. Sans entrer dans le détail, la documentation montre qu'elles sont astreintes à fournir deux soldats équipés : un à Monthey et Outrevièze, l'autre sur Collombey. Les années précédentes c'était Henri Franc qui servait en leur nom dans les rangs du contingent monthey-san « des 100 » mousquetaires. Âgé de 60 ans en 1690, il a atteint l'âge légal de la réforme. Il se retire de la milice active non sans un brin de nostalgie avouant que ce n'est pas son âge qui le pousse à la retraite, mais une infirmité (paralysie) partielle du bras droit <sup>43</sup>. Quelles motivations poussaient ce bourgeois plutôt nanti à prêter son concours et ses compétences aux sœurs bernardines ? Certainement pas les seules vertus militaires ! Les archives du couvent de Collombey possèdent sans doute quelques bribes de réponses.



Source : (ACMonth F 16)

41. AVM fds R Vuilloud op. cit doc 7, 1 folio verso, arraché d'un protocole. La date manque. Toutefois la mention du passage des « Barbets » la situe en 1688. Cité aussi sous H Hauswirth op. cit p. 9 qui situe la décision du banneret en septembre 1688.

42. ACMonth F 16, 17v.

43. Lettre d'Henri Franc au banneret Guillaume Dufay de Lavallaz en date du 22 août 1690 cité par H Hauswirth op. cit. p. 10.

44. H. Hauswirth op. cit p. 15.

Un peu plus tard, vers 1697, d'entente avec le capitaine général, Antoine Devantéry, on concocte un arrangement avec les Dames religieuses. Désormais elles fourniront ou paieront armes, munitions, et équipement ; l'autorité militaire, quant à elle, se chargera de recruter les hommes nécessaires. Cet accommodement, fort pratique, sera promptement étendu à tous ceux et celles qui cherchent un remplaçant et en font la demande <sup>44</sup>.

A suivre ...

ANNEXE

**LES HOMMES DES COMMUNES DE VIONNAZ ET DE  
TROISTORRENTS LORS DE L'INSPECTION DE 1690**

**1690, LE 2 SEPTEMBRE « RIÈRE VIONNAZ ».**

**La part des 100 mousquetaires de la « première élection » :**

Jean, fils de Claude DUFOUR ; Joseph, fils de Pierre CHASNOZ ; Jean fils de Jean CHASNOZ ; Claude, fils de Jean RABOD ; Jean MAYEN ; Jean, fils de Jean VANEY ; Claude, fils de Jean DEVANTEY ; Pierre, fils de Nicolas ANDEMMATTEN

**La part des 300 mousquetaires de la « deuxième élection » :**

Jean, fils de Pierre CROSAT ; Pierre, fils de Claude MELLIERET ; Pierre BORRAT ; Jean REY MAYEN ; Jean, fils de Pierre CHASNOZ ; Pierre CORNUT ; Antoine VANEY ; Guillaume BRESOD ; Monsieur Joseph BARBERIN ; Michel, fils de Jean VANEY ; Jean, fils de Pierre DUFOUR ; Claude GALLEY, curial ; Pierre CHASNOZ ; Jean BILLIOD ; égrège Barthélemy DUFOUR, notaire ; Pierre, fils de Claude VANEY ; Maurice BORRAT ; Jean, fils de Bernard VANEY ; Jacques RABOD ; Pierre, fils de Jean VANEY ; Claude DUFOUR ; Claude PERNET ; Pierre, fils de Guillaume RABOD ; Nicolas VANEY, métral.

**La Généralité avec fusil ou hallebarde :**

Jean BRESOD, piquier (incorporé son fils Guillaume) ; Jean MARTIN, hallebardier, (incorporé fusilier) ; Claude MARTIN, fils de Jean (hallebardier ?) ; Antoine, fils de maître Claude VANEY TORNEY, fusilier ; Antoine CORNUT, hallebardier (incorporé son fils Pierre) ; maître Pierre GUERON, poste ; Pierre GUERON, son fils, fusilier ; Jean DELSETT, fournira le fusil à son neveu Claude ; Jean MARCHAN, fusilier ; Jean ANDEMMATTEN, hallebardier ; Jean fils d'Amé MARIAN ; Jacques, fils de Jean VANEY, fusilier ; Jean, fils de Pierre RABOD, fusilier ; Pierre, fils de Bernard VANEY, fusilier ; Pierre, fils de Jacques BORRAT, fusilier ; Jean PERRIN, fusilier ; Jean, fils de Claude CHASNOZ, fusilier ; Claude fils de Guillaume RABOD, fusilier ; Claude ECOQUIER, fusilier ; Pierre REY VAUTHEY, arquebusier ; Joseph REY MERMET, fusilier ; Barthélemy MARIAUX, fusilier ; Pierre FER, fusilier ; Pierre FORESTEY, fusilier ; Pierre REY VAUTHEY, le fils, fusilier ; Pierre BERSOD, fusilier ; Nicolas fils de François VANEY, favre, fusilier.

**1690, LE 4 SEPTEMBRE « RIÈRE TROISTORRENTS ».**

**Remarque graphiques de quelques noms de lieux cités :**

Colleire, aujourd'hui Collaire ; Chesaux aujourd'hui Cheseaux ;  
Dojon = Dozon ; Escuerettaz = Les Cortes ; Macherex = Macheret ;  
Marguoiisson = Margoisson ; Mélion = Fin de Mélion ; Perrayaz = Perraye ;  
Prau Perey = Propéra ; Revés = Les Revers ; Taxoneire = Tassonnaire ;  
Vérau = Véroz

**La part des 100 mousquetaires de la « première élection » :**

Jean CLARET, notaire ; discret Joseph ROSSIER ; Claude RABOD PAN ;  
Jacques DU BOSSON TROPT ; Claude, fils de Maurice DONNET ; les hoirs  
de Pierre MARION ; les hoirs de Jean NANTERMOT ; François DU BOSSON  
TROPT ; Claude, fils de Daniel METHYAZ ; Humbert DONNET ; François  
MORISOD ; Claude, fils de Pierre METHYAZ ; Pierre RABOD de Chesaux ;  
Pierre, fils de François FORNAJOZ ; Claude, fils de Thomas DONNET ; Jean  
DONNET de Chièse ; Pierre CHENARD ; Humbert TROP ; Maurice ROLIER ;  
Claude FORNAJOZ de La Croix ; Claude DONNET Des Chenoz ; les hoirs de  
Claude FORNAJOZ ; Maurice METHYAZ ; Jean DONNET d'Établoz, sergent.

**La part des 300 mousquetaires de la « deuxième élection » :**

Claude et Jean GUERRAT ; François DONNET ; Jacques FALCOZ de Colleire ;  
Pierre et Claude THEULE ; Michel RYONDET de Marguoiisson ; Claude,  
fils de Pierre GUERRAT ; les hoirs de Pierre METHYAZ de Dojon ; Pierre  
DONNET d'Escuerettaz ; Pierre et Jean FORNAZ ; Claude DONNET de  
Taxoneire ; Jean, fils de Thomas DONNET ; Jean JULLIARD des Champs ;  
Pierre GRANGIER ; Claude, fils de Pierre MORISOD ; François et Claude  
RABOD ; François, fils de François FORNAJOZ, absent ; Jean, fils de Jean  
FRANC de Pont avec François FOSSERAT ; Jean MUGNEY MICHAUD ;  
Claude, fils de Jean METHYAZ, de Macherex ; les hoirs de Pierre MORISOD ;  
Thomas DONNET ; François FRANC ; Daniel BELLON ; Jean BELLON ; Jean,  
fils de Pierre DONNET ; Claude, fils de Pierre DONNET ; Michel FAUG ;  
Claude et Jacques FALCOZ des Moulins ; Jean ROSSIER du Bugnon ;  
Henri FORNAJOZ ; Jean JULLIARD GRAND de Taxoneire ; Claude ROLIER  
MUGNEY ; Claude, fils de Jean GUERRAT ; les hoirs de Pierre MUGNEY  
MICHAUD ; les hoirs de Pierre RABOD de Revés ; Claude fils de Claude  
METHYAZ de Perrayaz ; Jean, fils de Pierre RABOD ; Humbert MARCLEY ;  
Jean, fils de Claude RYONDET de Marguoiisson ; les hoirs de Claude FAVRE ;  
Jean BESSON de Chenarlier ; Claude, fils de Claude BERRU de Verau ;

Jean, fils de Jean DE BULLUYT ; Jean, fils de Claude BESSON des Chenez ; Joseph BESSON, abent ; Pierre DONNET, jadis officier ; Pierre MARCLEY de Colleire (Collaire) ; Jordan MARCLEY, son frère ; Claude, fils de Claude CARRAUD de Colleire, absent ; Claude FALCOZ des Nez avec Pierre DONNET des Nez ; Jean DONNET d'Escueretaz ; Pierre, fils de Pierre CARRAUD ; les hoirs de Claude ROSSIER DRUPT ; Jean CARRAUD des Chenez ; Gaspard DU BOSSON TROP ; les hoirs d'égrège Claudi JULLIARD ; Antoine MORISOD ; les hoirs de Claude QUINTIN à savoir, Joseph, François et Claude ; Jean et Louis BERRU ; Claude, fils de Claude ROLIER ; Michel BESSON ; Claude VIGNOD des Champs ; maître Pierre RYONDET ; les hoirs de Louis BERRU de Taxoneire ; Pierre, fils de Claude METHYAZ de Melion ; Jean, fils de Claude METHYAZ du Nant ; Claude, fils de Guillaume MORISOD ; les hoirs de Pierre JULLIARD ; Jean et Claude, fils de feu Jean FORNAJOZ ; Michel et Joseph, enfants de Michel BERRU de Chenarlier.

**La Généralité avec le fusil :**

Claude, fils de Jean FORNAJOZ de La Croix ; Bernard THEULE ; François FOSSERAT ; Pierre VIGNOD ; Jean ROSSIER de Colleire ; Jean VIGNOD ; Jean FAUG ; Jean, fils de Martin ROLIER ; Claude, fils de Pierre METHYAZ de Dojon, Jean, fils de Pierre ROLIER, Claude, fils de Jean MARCLEY ; Jean, fils de Jean MARCLEY ; Claude DONNET MOIROD ; maître Pierre BERRU ; Louis GRANGIER ; Jacques THAULE ; Claude BELLON, officier de Chièse ; Jean MORISOD ; Laurent BERRU ; Joseph BERRU, absent ; Claude, fils de Jean DE BULLUYT, malade ; maître Claude FOSSERAT ; Pierre LANDRY ; François, fils de François PLANCHES ; Claude BOLLUT ; Michel DONNET d'Escueretaz ; Claude RABOD de Berthau ; Claude ECQUIER des Champs ; Jean FAVRE, le jeune de la Chiésa ; Michel BERRU, Pierre, fils de François PLANCHES ; Pierre, fils de Pierre DONNET des Nez ; Maurice BERRU des Recard ; Jean, fils de François JULLIARD ; François JULLIARD, favre, fifre ; Pierre JULLIARD, son fils ; Pierre, fils de Jean PLANCHES de Macherex ; Jean, fils de Maurice BERRU ; Claude et Pierre METHYAZ des Croix ; Louis, fils de Michel ROLIER ; Michel ROLIER son frère ; Pierre, fils d'Antoine GRANGIER de Dojon ; Jean, fils de Jean MICHAUD ; Jean, fils de Jacquemod BERRU ; Jacquemod BELLON ; Antoine BERRU ; Claude ECQUIER des Pereys ; Pierre, fils de Claude BERRU des Veraux ; Jean DEVANTEY GRANET ; Claude ROLIER SOVIER ; Jean BELLON de Taxoneire ; Joseph RYONDET demeure au Neires ; Claude RYONDET ; Claude BELLON du village ; Jean VERNIER, le père ; Jean VERNIER le fils ; Claude GUERAT ; Jean ROLIER du Pont ; Pierre CLARET ; Claude, fils de maître Pierre BERRU, Pierre ROLIER ; Antoine PLANCHAMP ; Maurice FAY ; Jean MARTENET des Revés ; Jean MARTENET du village ; Jean BESSON de Chenarlier, Claude, fils de Claude MORISOD

MUGNEY ; Claude MORISOD, son fils ; Claude, fils de Maurice BERRU ; Joseph DONNET d'Escueretaz, cordonnier ; Pierre METHYAZ, le sourd, Jean FORNAJOZ de La Croix ; Antoine DONNET ; Maurice DE LENVER ; Claude THEULE, fifre ; Jean, fils de Bernard THEULE ; Claude THEULE, son frère ; Maurice MARTENET des Revés ; Michel, fils de Jean RABOD, Michel, fils de Claude BESSON ; Jacques RYONDET ; Jacquemod FOSSERAT ; Claude ANTONIER, le père ; François RYONDET ; Pierre, fils de Jean CARRAUD des Chanoz ; Pierre MARTENET, fournier ; Michel, fils de Jean BELLON ; Pierre, fils de Jean MUGNEY de Collaire ; Louis THEULE.

**La Généralité avec la hallebarde :**

Pierre ROLIER de Perrayaz ; Pierre PERTUI ; Jean BELLON ; Claude CARRAUD ; Claude BERRUT ; Joseph, fils de Claude ROLIER de Prau Perey ; Jean, fils de Pierre MORISOD MANFORT ; Maurice VUARAND ; Joseph DE BULLUYT ; Maurice ZECCARD ; Pierre FOSSERAT ; Pierre MORISOD ; Pierre, fils de Jean RABOD du Reposiau.



Le piquier

Source : Pierre Giffart « L'Art militaire français » 1696